



## Divorce - organisation des vacances - accord amiable rompu

Par **happyday**, le **30/04/2015** à **12:12**

Bonjour à tous

Avec mon ex mari, nous nous étions entendu à l'amiable pour les vacances d'été de nos filles. Il m'avait donné son engagement par mail.. pour que je les prenne sur telle période...pour rejoindre ma famille en bretagne.

Et là revirement de situation....par vengeance ( sms comme preuve), il revient sur son engagement.

Le problème est que suite à cet accord, ma famille et moi avons loué une location, avancé des arrhes et bloqué nos jours de congé en fonction de cet engagement...

Ces vacances permettent chaque année , à mes filles de 7 et 10 ans, de voir leurs grands parents, leurs cousins et tante..qui habitent loin de nous ( Grenoble / lille/ paris).

C'est donc un regroupement familial important...qui est en place depuis des années. Mon ex mari le sait et comme il veut faire mal...il brise tout.

Que puis-je faire ? saisir le Jaff pour lui décrire la situation ? cet accord amiable, ce désengagement pour vengeance ? Les conséquences pour mes filles et les membres de ma famille ?

Merci de votre réponse

Happyday

Par **Visiteur**, le **30/04/2015** à **14:11**

Bonjour,

c'est le soucis des accords "amicales" qui ne le sont pas longtemps... amiable ! En fait seule la dernière décision du JAF compte ! Qu'avait il été dit à l'époque ? Nous sommes en Mai, ou quasi, je pense malheureusement que vous n'aurez pas de nouvelles du JAF si vous le saisissez, avant cet été... Après, que cet empêchement vous irrite, agace, je le conçois, mais de là à parler de conséquences pour vos filles et votre famille !? N'en faites pas trop non

plus... Ca ne va pas bouleverser leur existence !? Ca peut même être une leçon de vie ? Rien n'est acquis définitivement.. vous le savez bien !?